1ères Rencontres
du Réseau Zones Humides en Limousin

Valoriser les zones humides

COMPTE RENDU

Conservatoire d'espaces naturels Limousin

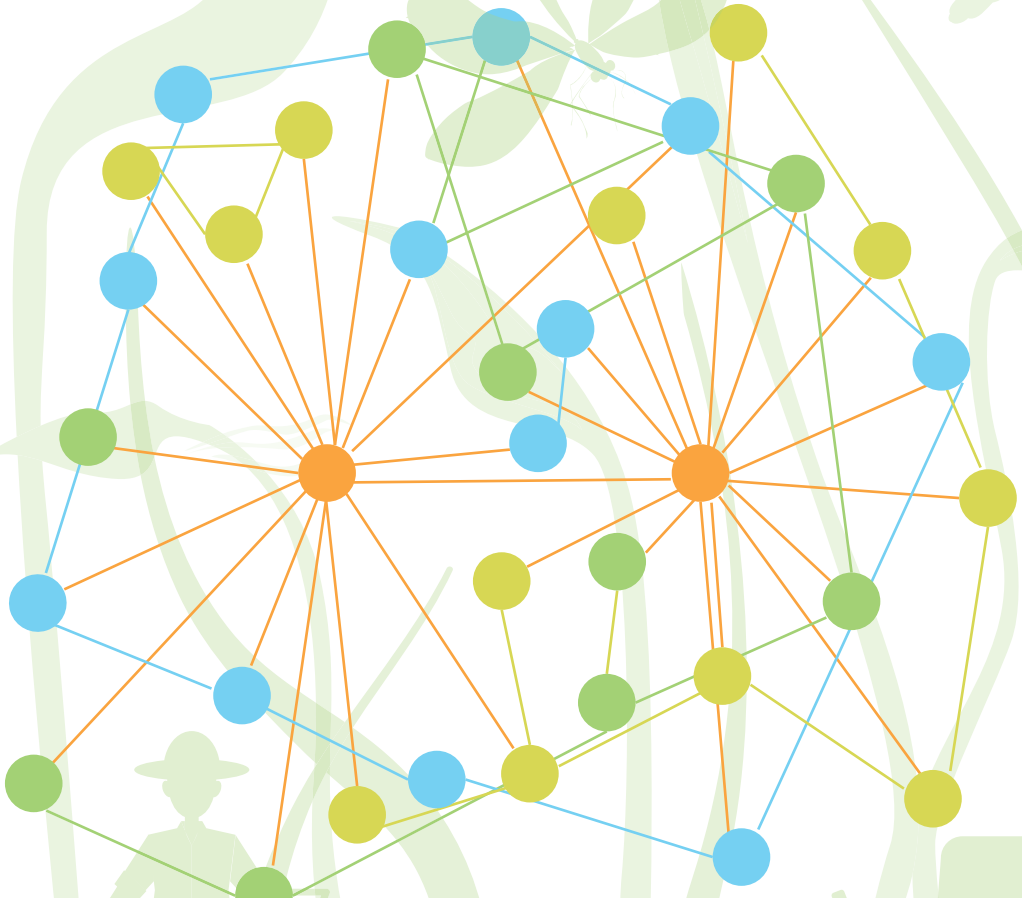

Neuvic (19)
2 février 2013 - 9h30 à 17h
Journée mondiale des zones humides

Glossaire

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

ADAPA: Association pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome

ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels

BD Carthage : Base de Données sur la CARtographie THématique des AGences de l'Eau

BiodivEA : Biodiversité dans les exploitations agricoles

CBN : Conservatoire Botanique National

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CFA : Centres de Formation d'Apprenti

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

CORINE Land Cover : Coordination of Information on the Environment

DDT : Direction Départementale des Territoires

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement ex DREAL : Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement

DTR : Développement des Territoires Ruraux

EPIDOR : Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin

FRCIVAM : Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

MAE : Mesures Agro-Environnementales

MAEt : Mesures Agro-Environnementales territoriales

ONF : Office National des Forêts

PIAO : Photo-Interprétation Assistée par Ordinateur

PNRML : Parc Naturel Régional de Millevaches

pSIC : Proposition de Site d'Intérêt Communautaire

RZH : Réseau Zones Humides

SABV : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SCOPELA : Société coopérative ouvrière de production

SIG : Système d'Information Géographique

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Sommaire

Synthèse 4

Ouverture par Gérard Migotti 6

Bilan 2011-2012 du Réseau Zones Humides en Limousin 8

Valorisation agricole des zones humides 10

- Intervention : Jacques Virolle 10
- Intervention : Matthias Laprun 11
- Intervention : Serge Touzanne 13

Introduction aux tables rondes de l'après-midi par Jean-Michel Teulière 14

Valorisation éco-touristique des zones humides 15

- Intervention : Yoann Brizard 15
- Intervention : Anne Marie Bétailloulou 17

Implication des collectivités dans la gestion des zones humides 18

- Intervention de Frédéric Moinot 18
- Intervention de Vincent Mennessier 21
- Intervention de Denis Renou 22
- Intervention de Thierry Letellier 22
- Intervention de Leslie Matabon 23

Conclusion de la journée 24

Synthèse

Le 2 février dernier, dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin (CEN Limousin) a organisé les 1ères rencontres du Réseau Zones Humides en Limousin (RZH) au Lycée agricole de Neuvic (19). Plus de 130 personnes d'Auvergne et du Limousin se sont mobilisées : agriculteurs, forestiers, particuliers, élus, techniciens et partenaires.

L'objectif de cette journée était de créer un moment convivial afin de fédérer les gens intéressés par les zones humides. Nous souhaitions montrer que ces milieux particuliers sont voués à des utilisations et valorisations différentes. De nombreux intervenants ont présenté des expériences diversifiées autour de 3 thématiques, en vue de favoriser le dialogue entre les différents acteurs et gestionnaires de ces milieux. Le but était également de faire connaître le Réseau Zones Humides et ses actions sur le territoire afin de susciter de nouvelles adhésions.

Vous trouverez ici la synthèse du déroulement de cette journée. Le compte-rendu détaillé des interventions (exposés et extraits d'échanges) est disponible dans les pages suivantes. Bonne lecture !

L'animatrice de la matinée, Marie-Hélène Restoin a ouvert les premières rencontres du RZH.

En introduction, Pierre Seliquer - directeur du CEN Limousin - et Philippe Raynard - directeur des C.F.A. / C.F.P.P.A. des Lycées de Neuvic et Meymac – souhaitent la bienvenue à tous les participants.

Ils ont laissé la parole à Gérard Migotti, adhérent du RZH depuis 2010, qui a ouvert ces rencontres en expliquant le fonctionnement et l'intérêt du réseau à travers son expérience personnelle.

Le bilan 2011-2012 du RZH a ensuite été présenté par Erwan Hennequin - coordinateur du RZH - à travers quelques chiffres : aujourd'hui le réseau compte 62 adhérents pour 500 ha de zones humides conventionnées. Ses principales missions sont : le conseil technique aux gestionnaires et l'animation territoriale via des entretiens, manifestations, outils de communication...

Marie-Hélène Restoin

Pierre Seliquer

Philippe Raynard

La première table ronde « Valorisation agricole des zones humides » s'est déroulée de 11h à 12h, autour de retours d'expériences sur la gestion des zones humides agricoles, qui intègre différents programmes d'actions (Natura 2000, MAEt, …) et des études sur les ressources fourragères de ces milieux.
Marie-Hélène Restoin (Radios Chrétiennes Francophones) a animé cette table ronde avec les intervenants suivants :

- Jacques Virolle, éleveur de vaches de race limousine sur la commune de Péret-Bel-Air (19)
- Matthias Laprun, éleveur ovin à Sérandon (19) et membre du groupe herbe de l'Association pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome (ADAPA- FRCIVAM)
- Serge Touzanne (directeur de l'exploitation agricole), et Marie-Laure Petit (enseignante) du Lycée de Neuvic (19) - projet Biodiversité dans les Exploitations Agricoles (BiodivEA)
- Fabienne Nauwynck et Lucie Blondel, animatrices du Réseau Zones Humides en Limousin

Il est mis en avant que les zones humides ont une valeur fourragère souvent sous-estimée, qui doit être considérée pour accroître l'autonomie et l'efficacité d'une exploitation ; sans oublier le fait que ces zones constituent des « sécurités sécheresse ». L'étude du pâturage à partir de la végétation et des cycles parasitaires permet de définir des calendriers de pâturage adaptés aux troupeaux et à l'environnement.

Après le partage d'un repas de produits locaux, les rencontres ont repris dès 14h avec un nouvel animateur : Jean-Michel Teulière (Limousin Nature Environnement et France Bleu).

La table ronde « Valorisation éco-touristique des zones humides » proposait des exemples de mise en valeur pédagogique de ces milieux pour le développement de projets éco-touristiques (gîtes dans les arbres, sentiers d'interprétation, circuits de randonnées), dont voici les intervenants :

- Yoann Brizard, directeur du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)
- Anne-Marie Bétailloulou, élue de la commune de Saint Paul (19)
- Cécilia Ferté, animatrice du Réseau Zones Humides en Limousin
- (Excusé) Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade (19), Vice président du Conseil Général de la Corrèze, Vice président du PNR Millevaches.

Yoann Brizard et Anne-Marie Bétailloulou nous ont présenté 2 projets à des échelles territoriales différentes : le 1er concerne plusieurs kilomètres du cours de la Vienne au long duquel ont été mis en place un circuit d'interprétation en canoë, un sentier d'interprétation pédestre avec « bâton-parleur », puis des circuits de randonnée familiale. Le 2ème projet concerne une parcelle humide sur laquelle l'association Pierre Fontaine souhaite développer un site pédagogique. Outre sa qualité écologique, le terrain a l'intérêt de se situer à proximité de chemins de randonnée.

Intitulée « Implication des collectivités dans la gestion des zones humides », la dernière table ronde avait pour objectif de présenter des partenariats entre des collectivités territoriales et le RZH, dans le but de connaître, restaurer et préserver les milieux humides. Elle comptait 7 intervenants :

- Frédéric Moinot, responsable de l'antenne de Mauriac de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)
- Vincent Mennessier, technicien environnement à la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne (19)
- Denis Renou, maire de Péret-Bel-Air (19)
- Sylvain Guérin, technicien environnement à la Communauté de Communes de Ventadour (19)
- Thierry Letellier, président de la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux (23)
- Leslie Matabon, technicienne rivière à la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux (23)
- Erwan Hennequin, coordinateur du Réseau Zones Humides

Plusieurs échelles d'intervention ont été abordées : le bassin versant le Dordogne (EPIDOR), les intercommunalités (Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne ; Communauté de Communes de Ventadour ; Communauté de Communes du Plateau de Gentioux), et la commune (Péret-Bel-Air). A chacune de ces échelles, des actions sont mises en place par les techniciens, à la suite d'une forte motivation des élus : c'est ainsi que des partenariats se sont montés autour de la gestion de zones humides. Il s'agit d'inventaires de zones humides, de prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme, d'acquisitions ou encore de restauration de zones humides.

Ouverture par Gérard Migotti
Adhérent du RZH

Gérard Migotti

Gérard Migotti, éleveur de Vaches Highland Cattle et brebis Scottish Blackface à Gourdon Murat (19), adhérent du RZH depuis 2010

« Mon épouse est d'origine corrézienne. La région nous plaisait beaucoup et nous recherchions une maison ancienne à restaurer dans les Monédières. Nous avons cherché durant des années, et trouvé peu : ruines, ou hors budget ! Nous avons alors changé notre sélection, et opté pour l'achat d'un terrain, sur lequel nous aurions implanté une maison en bois.
Nous avons craqué en 2008, pour 75 hectares au Bourg le Bec, à Gourdon Murat. Le permis de construire nous ayant été refusé, la mairie nous a trouvé une ancienne ferme dans le bourg et un vendeur pas trop gourmand. »

« Nous nous sommes alors posé des questions : Comment procéder pour remettre en état et préserver nos terrains ainsi que les milieux naturels, en tenant compte de la géographie des lieux, des conditions climatiques, de notre projet, de nos contraintes, sans que cela ait trop d'incidences financières, …. Nous avons pensé à des animaux, mais lesquels ?

Vaches Highland Cattle

Nous nous sommes orientés vers les Highlands en Écosse, qui ont la particularité d'occuper des zones et des conditions climatiques similaires aux nôtres.
Les vaches et moutons d'Écosse – races très rustiques - sont bien adaptés aux milieux, et de plus vivent toujours dehors.
Notre choix s'est porté sur les vaches Highland et les moutons Scottish Blackface.
Nous avons acquis 7 vaches Highland, 30 brebis Scottish Blackface, que nous avons mises sur nos terrains pour observer leur travail, tout en apprenant à élever ces animaux très particuliers.
Que d'aventures ! »

« Nous voulions créer des gîtes et rendre accessibles ces zones remarquables, notamment en accueillant des familles ayant des enfants handicapés. Le principe est simple : les parents partent à la découverte de la région pour souffler un peu et nous nous occupons des enfants : promenades dans les zones remarquables de notre exploitation, approche des animaux, réalisation d'herbiers de la flore présente, réalisation d'album photos sur la faune et la flore, tissage de produits laineux,…. »

« Les terres que nous avons achetées étaient à l'abandon depuis des années, notamment les zones marécageuses…,

envahies de ronces, de genêts, de pousses d'arbres…, mais elles restaient pour nous des zones intéressantes.
Pour nous conseiller nous avons pris contact avec le PNR de Millevaches en Limousin en 2009. Mme Cathy Mignon-Linet est venue nous rencontrer, et nous donner des informations sur la nature de nos terrains. Nos marécages étaient des tourbières…..
Elle nous a dirigé vers le CEN, qui après divers contacts, est venu nous proposer une convention d'adhésion à un réseau d'assistance technique pour la gestion des zones humides, puis a réalisé un état des lieux de tous nos terrains et préconisé un mode de gestion conservatoire de nos parcelles.
Nous lier ainsi ne nous emballait pas trop au début, mais ils avaient l'air de savoir de quoi ils parlaient et maîtrisaient bien les sujets.
C'est ainsi que je suis devenu membre du réseau en mars 2010. Nous avons depuis constaté les résultats de ces conseils, les évolutions positives sur les milieux de nos zones humides et sur les impacts sanitaires de nos troupeaux. »

« Le but du Réseau Zones Humides est la préservation des milieux humides et de leur biodiversité associée. Son fonctionnement est simple : une convention d'adhésion gratuite à une charte de bonne conduite vis-à-vis des zones humides, un diagnostic, un plan de gestion simplifié de toutes les parcelles conventionnées, un suivi régulier des adhérents, et des conseils. Ces derniers concernent des aspects techniques, l'aide au montage de dossiers administratifs,….
Nous recevons aussi les bulletins d'informations et sommes invités régulièrement à des journées d'échanges entre adhérents. L'une d'elles s'est déroulée autour de mon troupeau de Highlands. Une autre concernait un chantier participatif de création de passage à gué pour le GAEC Rivière. Grâce à cela, nous nous rencontrons et nous pouvons nous contacter directement. C'est ainsi que je prête des bovins Highlands pour pâturer les zones humides de M. Jacques VIROLLE, par exemple. »

« Grâce aux cahiers de pâturages et au suivi par le CEN sur les zones humides et les zones sèches, nous avons fait évoluer nos pratiques pastorales, et réalisé des économies sur nos pratiques mécaniques, puis peu à peu nous remettons ces zones en valeur sans nuire aux milieux ni à leur biodiversité. Grâce aux échanges sur les pratiques, nous avons pu : avoir un meilleur abreuvement de nos troupeaux, réaliser des rigoles, réaliser des passages sur nos cours d'eau, améliorer la richesse de nos milieux. »

« Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre la restauration et l'entretien de nos milieux naturels avec nos animaux rustiques afin de mieux faire connaître leur action naturelle sur de telles zones. Nous poursuivons aussi le développement de notre exploitation en nous rapprochant peu à peu de notre projet d'origine.
Nous continuerons nos actions et notre adhésion au RZH car depuis 2009, cette collaboration est très amicale, positive, constructive, et nous n'avons jamais éprouvé le sentiment d'une quelconque contrainte, il n'y a aucune raison pour que cela change. De surcroît, le CEN nous assiste avec efficacité sur des dossiers de subventions agro-environnementales et rend possible les échanges entre les membres du Réseau, sur les bonnes expériences mais aussi les mauvaises. Leur aide nous permet aussi de mieux concrétiser la définition des zones humides. »

Journée d'échange «Highland cattle»

Bilan 2011-2012
du Réseau Zones Humides en Limousin

Erwan Hennequin

Coordinateur du Réseau Zones Humides – CEN Limousin

« Le Réseau Zones Humides est animé par 8 salariés du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin : Fabienne, Cécilia, Lucie, Véronique, Nicolas, Ingrid, Maiwenn et Sandrine, qui représentent environ 3 équivalents temps plein ».

« En 2005-2006, la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des zones humides a été créée en amont des bassins de la Vézère et de la Corrèze sur proposition de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le soutien de la Région Limousin. Le périmètre s'est élargi en 2009 à un tiers des communes du département de la Corrèze. Il comptait alors les bassins versants de la Vézère, de la Dordogne et de la Cère.

En 2011, le périmètre d'intervention s'est étendu sur le bassin amont de la Vienne, dans le cadre du Contrat territorial Vienne amont, coordonné par l'Établissement public du bassin de la Vienne et le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. »

« Aujourd'hui, le Réseau Zones Humides compte 62 adhérents et 500 ha de zones humides conventionnées. Les gestionnaires concernés sont majoritairement les agriculteurs puis les particuliers. Les collectivités et forestiers sont encore faiblement représentés. »

« Les conseils techniques apportés par les animateurs passent par des diagnostics et plans de gestion simplifiés, des visites ponctuelles de conseils et l'organisation de journées d'échanges. Lorsque des mesures sont contractualisables sur le territoire, le réseau peut accompagner les adhérents pour monter des dossiers de subvention. Par exemple en 2012, 5 diagnostics de « Mesures Agro-environnementales prairies humides » ont été menés sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin. Ce sont ainsi 95 ha de zones humides qui ont été contractualisés pour une durée de 5 ans. »

Le Réseau Zones Humides en Limousin

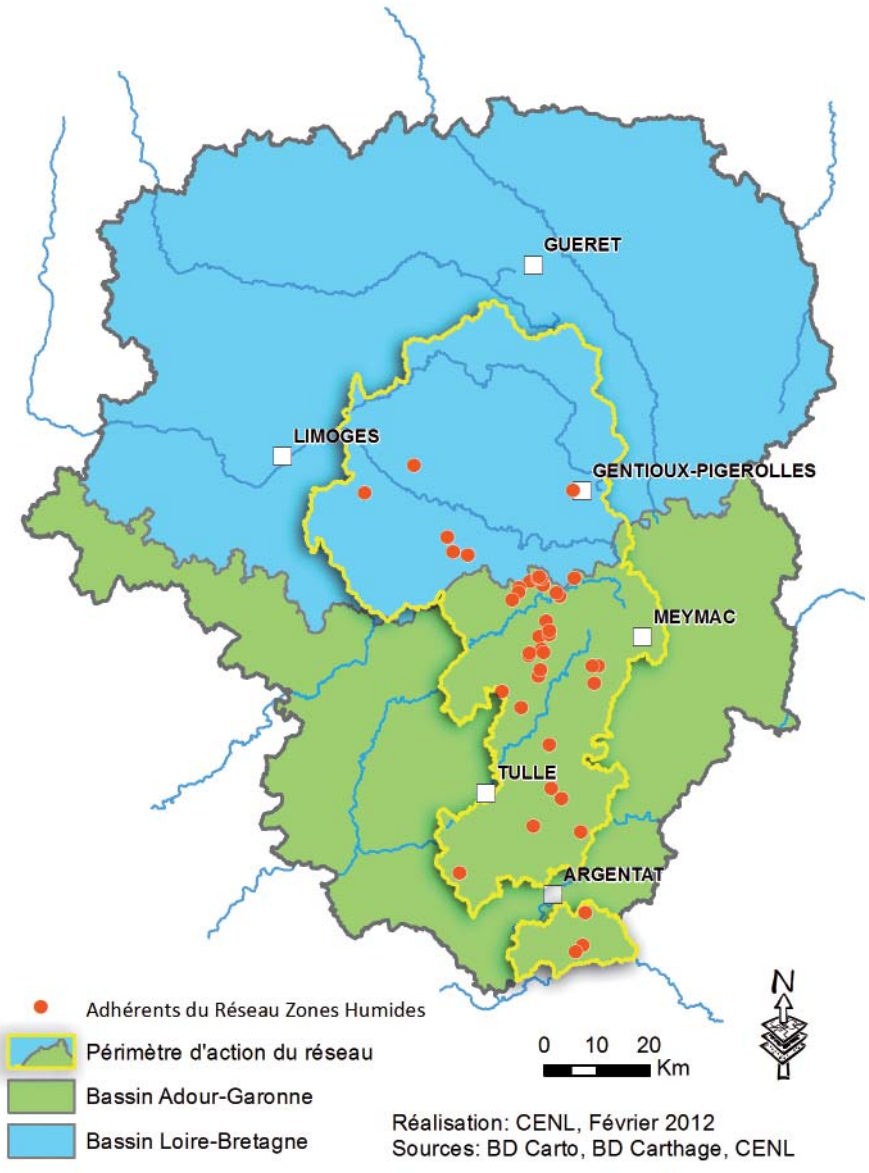

Types de gestionnaires de zones humides

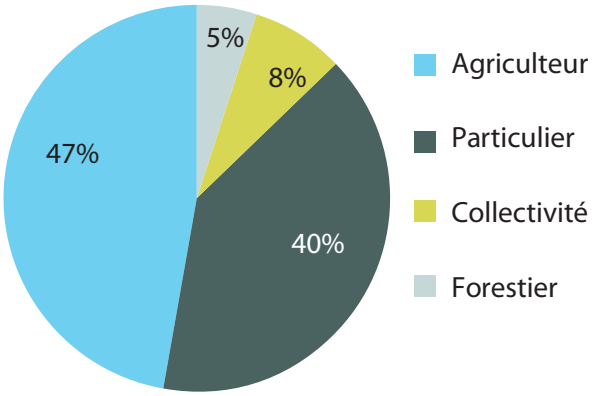

« L'animation territoriale se fait par la rencontre des gestionnaires de zones humides, des élus locaux et des partenaires. Elle vise également à accompagner des techniciens de rivières sur les problématiques de gestion de milieux humides. Afin de tenir informés nos adhérents, mais aussi nos partenaires techniques et financiers, nous éditons des bulletins de liaison trimestriels. »

« Afin de fédérer nos adhérents, nous leur avons demandé de participer à 2 réunions participatives autour de 4 questions : Qu'est-ce qu'une zone humide ? Quel est mon intérêt personnel à les prendre en compte ? Quel est l'intérêt collectif à les prendre en compte ? Quel est l'intérêt de s'investir dans un réseau ? Les réponses ont débouché sur des propositions telles que la diffusion d'une liste des membres du réseau avec leurs coordonnées, le développement d'un site internet pour faciliter la diffusion d'informations, la poursuite de réunions d'échanges. »

« En 2013-2014, nous souhaitons maintenir les journées sur le terrain. L'organisation d'une journée avec un groupe d'éleveurs de la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural est en projet. Les missions d'accompagnement des techniciens de rivières vont continuer tout comme les actions de conseils techniques et d'animation territoriale. Nous chercherons également à développer la vie du réseau par l'édition des bulletins de liaison, le développement du site internet, et pourquoi pas les 2èmes rencontres du RZH en 2014 ? »

Chantier participatif en mai 2012

Réalisation d'un passage à gué sur la Corrèze de Pradines (19)

Table ronde

Valorisation agricole des zones humides

Retour d'expérience sur la gestion des zones humides agricoles intégrant des programmes d'action locaux (Natura 2000, MAEt,...) et des études sur les ressources fourragères de ces milieux particuliers.

De gauche à droite :
- Fabienne Nauwynck et Lucie Blondel, animatrices du Réseau Zones Humides en Limousin
- Jacques Virolle, éleveur de vaches limousines sur la commune de Péret-Bel-Air (19)
- Matthias Laprun, éleveur ovin à Sérandon (19) et membre du groupe herbe de l'Association pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome (ADAPA)
- Serge Touzanne, Directeur de l'exploitation agricole, et Marie-Laure Petit, enseignante du Lycée de Neuvic (19) - projet Biodiversité dans les Exploitations Agricoles (BiodivEA)

Intervenant : Jacques Virolle

Exploitant agricole de Péret-Bel-Air, membre du RZH.

Jacques Virolle (J.V) : « J'ai repris l'exploitation familiale en 2006 sur la commune de Pérét-Bel-Air. Mon exploitation compte 25 vaches limousines et 96 ha de terres : 3 ha dédiés aux céréales, 48 ha de pacages dont 20 ha de tourbières, et 45 ha de prairies pour le foin. Je gère également 15 ha de tourbière qu'il a fallu remettre en état par du bûcheronnage et du débroussaillage, dans le cadre de Natura 2000, accompagné par le PNR de Millevaches en Limousin et le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin.

J'ai adhéré en 2006 au Réseau Zones Humides suite à une réunion de présentation du réseau organisée par le CEN Limousin et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze. À cette époque j'entendais des avis divergents sur la gestion des zones humides et je sentais une certaine méfiance des éleveurs lors de la mise en place de Natura 2000. J'ai donc contacté le CEN Limousin pour savoir ce qu'il était possible de faire ou de ne pas faire dans le cadre de Natura 2000 et pour la gestion des zones humides en général.

Suite à l'adhésion en 2006, un premier diagnostic a été réalisé sur une partie de mes parcelles, puis un deuxième en 2008 et un troisième en 2010 lorsque d'autres parcelles ont été ajoutées à la convention.

En 2012, j'ai rencontré Gérard Migotti par l'intermédiaire du réseau. C'est ainsi qu'il m'a prêté un petit troupeau de vaches Highland. J'ai alors constaté que la repousse de l'herbe après le passage des vaches Highland est de bonne qualité pour y mettre ensuite les « Limousines ». Je pense que nous allons réitérer l'expérience en 2013. »

Échanges avec la salle

Fabienne Nauwynck (F.N) : « Jacques se posait aussi des questions concernant les rigoles, les travaux de bûcheronnage autour des cours d'eau ainsi que les solutions possibles pour augmenter les surfaces de foin à partir de landes sèches, c'est pour cela que les premiers diagnostics et plans de gestion simplifiés portaient sur ces thématiques et que nous avons accompagné ces travaux par des conseils techniques. »

Lucie Blondel (L.B) : « Certaines parcelles de Jacques se trouvent également dans le site Natura 2000 de Bonnefond/Péret-bel-air animé par le PNR de Millevaches. Jacques dispose ainsi de conseils techniques par le RZH, de MAE et d'un contrat par Natura 2000. La complémentarité entre Natura 2000 et le RZH réside dans le fait que Natura 2000 apporte un financement si toutefois le bénéficiaire suit un cahier des charges. Le réseau apporte un accompagnement des adhérents via la Cellule d'Assistance Technique, notamment pour le respect de ce cahier des charges. »

Jacques Virolle prend bien en compte les conseils qui peuvent lui être donnés. Il a réalisé par exemple une coupe puis un débardage à cheval pour les zones inaccessibles et aux sols sensibles. Cette zone couvre une surface de 5-6ha, et le bois a servi à faire des copeaux. De plus, ces copeaux lui servent pour le paillage de la stabulation.

L.B : « Le réseau sert à mieux utiliser ces zones de manière raisonnée et dans le fonctionnement global de l'exploitation. »

La salle : « Est-ce que le CEN se sert de l'exemple de Jacques Virolle ? »

L.B : « Oui, on se sert de l'expérience des adhérents pour en parler aux autres. C'est aussi pour ça que Jacques est là aujourd'hui. »

J.V : « Les zones humides sont des zones abandonnées par les agriculteurs car peu productives. Mes parents sont contents de voir ces zones abandonnées être réutilisées. »

FN : « Le rôle de l'animateur RZH passe tout d'abord par la réalisation d'un diagnostic et la cartographie des milieux et du réseau hydrographique. Le rendu est une cartographie simplifiée des habitats naturels, un relevé des pratiques, pour ensuite déboucher sur des conseils. »

Intervenant : Matthias Laprun

Membre du groupe FRCIVAM, exploitant agricole

Matthias Laprun (M.L) : « Je représente aujourd'hui le groupe herbe de l'Association pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome (ADAPA) qui a été créée en 1995 par un groupe d'éleveurs de la Corrèze. Notre objectif est de diminuer au maximum les intrants et les charges, et de valoriser la qualité de l'herbe et le pâturage. Depuis 2 ans nous travaillons sur la programmation du pâturage sur une année et sur l'étude de l'ensemble des végétations présentes sur nos exploitations, même celles habituellement non pâturées comme les zones humides.

L'enjeu est de diminuer la consommation de fuel et de foin, pour tendre vers un pâturage intégral (toute l'année) sans complémentation. Notre entrée est purement agricole, nous avons une sensibilité environnementale, mais ce n'est pas notre but premier. Nous nous intéressons aux zones humides pour leurs ressources fourragères sans effectuer de travaux de drainage.

Pour cela, nous travaillons avec la SCOPELA (Société coopérative ouvrière de production) qui nous aide à identifier les besoins des troupeaux en rapport avec la végétation présente sur l'exploitation au cours de l'année ; en associant ces deux connaissances, il est possible de réaliser un calendrier de pâturage.

En général les zones humides sont pâturées en été pour faciliter la fauche ailleurs. Ce n'est pas à cette saison que nous avons le plus besoin d'herbe mais plutôt au printemps et en hiver. C'est pourquoi il nous semble préférable de faire pâturer les zones humides à ces périodes-là, même avec des vaches en lactation ou des brebis en reprise de poids. La ressource est donc à priori de bonne qualité dans ces périodes. »

Échanges avec la salle

La salle : « Ce dernier constat peut paraître assez surprenant, est-ce vraiment une découverte ? »

M.L : « Non, nous nous regroupons pour essayer de comprendre. Pour chaque parcelle, nous adoptons les pratiques en fonction de deux questions qui se posent à nous : quelle végétation venons-nous chercher ? Et quelle végétation veut-on obtenir ? En constatant simplement le consommé et le refusé, on apprend ensemble à mieux gérer nos parcelles.

Suite à la demande de plusieurs éleveurs, nous diffuserons nos résultats, mais pour l'instant, nous sommes dans la phase d'observation et de collecte.

En 2012, nous avons fait un travail de synthèse sur les zones humides, car elles constituent une très bonne ressource fourragère, pâturable très longtemps (jusqu'au début de l'automne). Nous avons d'ailleurs constaté que la molinie seule était assez mal mangée ; cependant elle l'est d'avantage en mélange avec d'autres plantes comme le saule.

Autre constat : l'effet « race » sur le type de végétation pâturé semble faible, il y a surtout un effet « éducation ». Deux troupeaux de brebis Limousines n'ont pas obligatoirement le même comportement. Par exemple sur cette photo, une zone humide est pâturée par des Merinos précoces (race de brebis des zones calcaires sèches), elles s'en sortent très bien. Par conséquent, même des races soi-disant inadaptées au pâturage des zones humides sortent en bon état. »

A droite, l'impact des brebis Merinos est particulièrement visible sur la Molinie

La salle : Est-ce que le fait de tirer des conclusions d'un pâturage sur ces dernières années plutôt sèches ne fausse pas les résultats ?

M.L : « Je ne pense pas, car en juillet de ces dernières années, je ne pouvais pas aller dans certaines pâtures à pieds secs. »

M.L : « Il ne faut pas se focaliser sur les zones humides même si elles représentent une grosse part des exploitations : garder une gestion sur l'ensemble de la ferme, ne pas oublier les autres zones. »

Lucie Lecorguillé, animatrice de la Cellule d'Assistance Technique CEN Auvergne : « Depuis quelques années, nous réalisons le diagnostic des zones humides à l'échelle de l'exploitation. En effet, comprendre le contexte des zones humides dans l'exploitation permet d'adapter les pratiques. »

Jacques Virolle : « Il est vrai que les zones humides représentent une valeur fourragère importante. J'ai récemment acquis de nouveaux pâturages humides et j'ai doublé mon cheptel, ces zones humides m'ont permis d'avoir assez d'herbe car elle se mange effectivement à toute époque. Les vaches mangent aussi les saules, mais attention à l'envahissement. La vache de race Limousine est adaptée aux zones humides, mais la Highland encore plus. Le pâturage se fait par un circuit dans la tourbière dans lequel les points d'eau ont leur importance. »

Intervenant : Serge Touzanne

Directeur de l'exploitation agricole, et Marie-Laure Petit – enseignante du Lycée de Neuvic (19)

Serge Touzanne (S.T) : « Le Lycée de Neuvic possède une exploitation de 100 ha : 10 ha de céréales et 90 ha de prairies dont la moitié sont des zones humides (prairies permanentes). Le cheptel est composé de 100 vaches limousines, nous produisons des broutards en vente directe en partie aux cantines du lycée de Neuvic, mais aussi quelques vaches de réforme de boucherie. Nous développons également quelques activités annexes : coq de pêche, jus de pomme, ruche, ferme pédagogique. Un de nos objectifs sur la ferme est d'intégrer les zones humides pour augmenter l'autonomie et l'efficacité. Cela s'inscrit dans le cadre du projet Biodiversité dans les Exploitations Agricoles (BiodivEA), mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 19 (construction des plannings de pâturage), le CEN Limousin (mise en place du suivi de la biodiversité), la communauté de communes des Gorges de la Haute Dordogne (mise en défend des berges, franchissement de cours d'eau, abreuvement et rigoles), le comptoir des plantes (déparasitage des animaux). Nous étudions également l'immunité des animaux face au parasitage.

Nous pratiquons le pâturage tournant. 4 lots de bêtes pâturent uniquement sur les zones humides, nous cherchons à ce qu'elles restent le moins possible en bâtiment. Le nombre d'animaux est adapté pour un pâturage de 4 jours environ sur un parc. Les bêtes y repassent 1 mois plus tard. Sur une année de pâturage tournant il faut 6 à 8 parcs de pâturage. Le temps de pâturage d'un parc est réduit en période pluvieuse. »

Marie-Laure Petit (M-L.P): « Nous travaillons avec un calendrier de pâturage qui rend compte de la gestion de certains éleveurs voulant bénéficier de l'herbe au moment où elle est en pleine croissance. Il faut « réfléchir le pâturage » en fonction de l'environnement plutôt que de chercher à le contraindre. Le calendrier doit être conduit pendant une dizaine d'années avant d'obtenir des résultats. Nous avons en projet d'intégrer la diversité des prairies en travaillant comme l'ADAPA avec SCOPELA.

Afin de mieux intégrer les zones humides, nous effectuons un suivi de la flore sur les prairies pour connaître l'évolution de la végétation en fonction des pratiques avec les étudiants de 1ères années de BTS Gestion et Protection de la Nature. Le protocole est monté par les enseignants du lycée et validé par le CEN Limousin.

Il est important en matière de bilan de comparer la nourriture produite avec la viande produite en poids (et non pas en euros). En fonctionnant de la sorte, la ferme a atteint son équilibre économique. »

Échanges avec la salle

La salle : « Comment peut-on gérer les zones humides non mécanisables, qui abritent aussi beaucoup de parasites ? Ne serait-il pas opportun de boiser en aulnes ces zones très humides ? »

Jacques Virolle : « Il n'est pas important de vouloir mécaniser ces zones, car tant que des bêtes peuvent les pâturer, la question de la mécanisation n'est pas primordiale. Ces zones très humides sont des « sécurités sécheresse ». Il est vrai qu'il faut souvent effectuer un travail plus minutieux, mais en ce qui concerne mon expérience de bûcheronnage à la main et de débardage à cheval, il y a un surcoût. Cependant, je fais une opération blanche en 5 ans en utilisant les copeaux pour le paillage de mon bâtiment. »

S.T : « Si le pâturage est court (2 à 3 jours), le risque de parasitisme du cheptel est diminué car les cycles des parasites sont coupés. »

M-L.P : « La réflexion se fait à l'échelle de l'exploitation. La végétation des zones humides n'a pas la même vitesse de développement que celle des autres prairies, ce qui les rend très intéressantes sur l'année ».

Nicolas Lhéritier, animateur du RZH : « Dans le cadre du RZH, nous étudions aussi les aulnaies. L'étude des stations d'aulnes montre que toutes les zones humides ne sont pas adaptées à la production de bois d'œuvre de qualité. »

Introduction aux tables rondes de l'après-midi par Jean-Michel Teulière

Jean-Michel Teulière

Limousin Nature Environnement et France Bleu

Introduction sur les techniques d'interprétation des milieux naturels et des principales questions à se poser pour y parvenir.

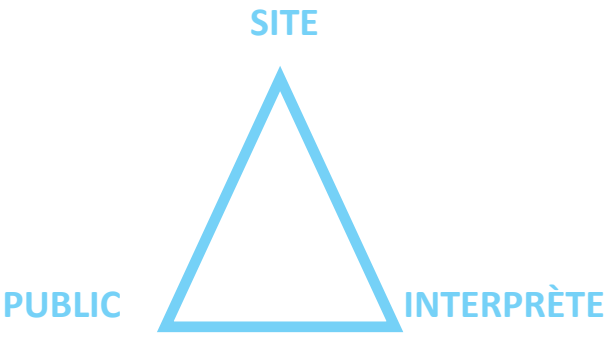

Jean Michel Teulière (JM.T) : « L'interprétation est le trait d'union entre un site (naturel, historique, architectural, etc.) et un public. Elle se doit donc d'être au service des deux. Les aménagements du site devront être créatifs, ludiques, interactifs et parfaitement intégrés à ce milieu. »

« L'interprétation doit «servir» l'environnement et donc en tout premier lieu, elle se doit de ne pas le dégrader, le défigurer, l'enlaidir. Il faut donc aménager sans «trop aménager». Elle doit permettre au visiteur de mieux comprendre l'environnement et d'éveiller chez lui une compréhension et un respect de ce qui l'entoure.

Elle doit aussi être l'élément «source de plaisir» qui accompagne le visiteur au cours de sa promenade et elle doit le toucher. Elle ne consiste donc pas simplement à délivrer une information aussi intéressante soit-elle, mais à la délivrer de manière originale et attractive. Elle doit éveiller sa curiosité plutôt que viser à l'exhaustivité. Mieux vaut donc n'aborder que quelques sujets de manière claire plutôt que de le noyer sous un flot d'informations.

Elle doit favoriser le rapport direct entre le promeneur et la nature. Elle doit inciter à regarder, sentir, toucher, écouter... »

« En préambule de toute réalisation, une étude doit être menée, afin de définir les besoins en interprétation du site à valoriser. Cette étude s'intitule « plan d'interprétation ». Il a pour objectifs de définir pour un territoire les meilleures options possibles en matière d'interprétation, limiter les risques d'erreurs en choisissant le meilleur scénario, planifier l'interprétation. »

« A la demande, le centre nature « La Loutre » œuvre pour les Parcs Naturels Régionaux, les Communautés de Communes, les associations à la valorisation éco-touristique de notre patrimoine naturel… Tout partenaire ayant pour ambition de faire connaître et comprendre la valeur du patrimoine naturel peut faire appel au centre Nature. »

Sentier d'interprétation des Landes du Cluzeau et de la Flotte

Table ronde

Valorisation éco-touristique des zones humides

Exemples de valorisation pédagogique des zones humides pour le développement de projets écotouristiques (sentiers d'interprétation terrestres et aquatiques, circuits de randonnée)

De gauche à droite :
- Yoann Brizard, directeur du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)
- Anne-Marie Bétailloulou, élue de la commune de Saint Paul (19)
- Cécilia Ferté, animatrice du Réseau Zones Humides en Limousin
- (Excusé) Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade (19), Vice président du Conseil Général de la Corrèze, Vice président du PNR Millevaches

Intervenant : Yoann Brizard

Directeur du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)

« Le syndicat a 3 missions principales : restaurer les cours d'eau et zones humides, améliorer la sécurité des activités nautiques sur la Vienne par la création d'équipements à vocation touristique, valoriser les milieux aquatiques par des animations sportives et touristiques, et sensibiliser les enfants et le grand public à la protection de l'environnement. »

La mise en place de sentiers s'inscrit dans une stratégie d'itinérance mettant en valeur la vallée de la Vienne. Le sentier pédestre de Mayéras (87), le sentier nautique en canoë, les circuits de randonnées de l'île de Chaillac (87) ont été aménagés au bord de la rivière.

A Mayéras, l'interprétation est effectuée par un « bâton parleur » ou des flashcodes pour smartphones. Des bandes-sons racontent l'histoire du lieu autour de différents thèmes : la ferme, le saumon, les milieux humides, l'histoire de la voie ferrée.

Sentier d'interprétation du domaine de Mayéras

Il y a aussi des bornes interactives qui permettent de faire le tour du site sans bâton, en maintenant cependant une information légère. Du mobilier annexe a été installé (parking, caillebotis en zones humides), ainsi que 7 relais de territoire : ce sont des totems disposés en bord des routes départementales et autour du sentier pour découvrir les alentours (vignes, pont de la Gabie, …).

Lors de la descente en canoë, un pêcheur raconte le patrimoine bâti et naturel de la Vienne via la méthode du bâton parleur. Ici la méthode est appliquée à des bidons étanches que l'on emmène dans le canoë.

Un système de convention avec les clubs de canoë est mis en place : ils mettent à disposition gratuitement les bidons, pour les personnes intéressées.

L'ile de Chaillac est un site couvrant 50 ha où se sont installés des maraîchers bio et un élevage laitier.

2 circuits de randonnées existent : une petite boucle publique et familiale/jeux ; une grande boucle plus « naturelle » sans mobilier mais seulement un livret du visiteur, + une visite de la ferme.

Le parcours en canoë rejoint l'île de Chaillac. Cette partie traite des friches industrielles de la vallée.

Une valorisation pédagogique sur les sites permet de parler aussi des activités des collectivités et partenaires.

Maraîchers installés sur l'île de Chaillac.

Échanges avec la salle

La salle : « Quelle est l'origine du projet ? »

Y.B : « Au départ, on souhaitait réaliser des travaux sur le site via des partenaires tels que le CEN »

La salle : « Qu'en est-il par rapport à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du projet ? »

Y.B : « Nous avons fait appel à des partenaires, des personnes que nous connaissons bien (Agri, ACCA, …) via des comités de pilotage. »

La salle : « L'accès est-il possible aux personnes à mobilité réduite ? »

Y.B : « Nous nous sommes basés sur un document de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) à ce sujet et avons choisi des bâtons parleurs (pour les non voyants), des repose-fesses, et de petits circuits. »

La salle : « Y a-t-il un retour du public ? »

Y.B : « Ponctuellement oui. »

La salle : « Qui se charge de la maintenance, du suivi ? »

Y.B : « C'est intégré dans le budget de restauration des zones humides pour les sentiers. L'entretien se fait également via le CEN Limousin et les agriculteurs. »

Intervention : Anne-Marie Bétailloulou

Élue de la commune de Saint-Paul (19)

Élue de la commune de Saint-Paul (19), membre de l'Association « la Pierre Fontaine » et adhérente du RZH, Anne-Marie Bétailloulou est propriétaire d'une zone humide d'un hectare.

Anne-Marie Bétailloulou (A-M.B) : « L'idée de départ pour l'association était de créer un jardin. Nous étions donc à la recherche d'un terrain. Une discussion a été amorcée avec les élus de la commune et il s'est avéré que celle-ci disposait de 2 ha qu'elle a mis à disposition de l'association.

Il y a eu sur ce terrain humide la création d'un sentier pour permettre aux personnes de découvrir la diversité des milieux en lien avec des activités annexes (tressages avec l'osier et la molinie, photos d'oiseaux, d'insectes). Le site est assez proche d'autres sites tels que La Roche-Canillac avec lequel il est possible de relier des chemins de randonnée. »

Parcelle humide à Saint-Paul

Cécilia Ferté (C.F) : « La zone humide présente une grande diversité d'habitats compte tenu de sa petite surface. Mon rôle en tant qu'animatrice est de mettre en contact les personnes pouvant participer au projet ou à sa réalisation. »

Échanges avec la salle

La salle : « Y a-t-il un projet de faire découvrir le site aux écoles ? »

A-M.B : « Pour l'instant les écoles ont un programme chargé, donc ce n'est pas possible, mais il y a un souhait que cela change. C'est donc fortement envisagé. »

Table ronde

Implication des collectivités dans la gestion des zones humides

Présentations de partenariats entre des collectivités territoriales et le Réseau Zones Humides dans le but de connaître, restaurer et préserver les milieux humides

De gauche à droite :
- Vincent Mennessier, technicien environnement à la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne (19)
- Erwan Hennequin, coordinateur du Réseau Zones Humides
- Leslie Matabon, technicienne rivière à la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux
- Frédéric Moinot, responsable de l'antenne de Mauriac de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)
- Thierry Letellier, président de la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux (23)
- Sylvain Guérin, technicien environnement à la Communauté de Communes de Ventadour (19)
- Denis Renou, maire de Péret-Bel-Air (19)
- Jean-Michel Teuilière, animateur de l'après-midi

Intervention de Frédéric Moinot

Responsable de l'antenne de Mauriac de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)

Frédéric Moinot intervient pour présenter la démarche menée par EPIDOR sur la cartographie des zones humides du bassin versant de la Dordogne. L'objectif de cette démarche est que les collectivités intègrent les zones humides dans les documents d'urbanisme.

Synthèse du diaporama présenté :

Un rappel sur les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) est fait :

- création des EPTB suite à la Loi « Risque » de 2003, afin de prévenir des inondations et d'avoir une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- extension des missions des EPTB dans la préservation et la gestion des zones humides suite à la Loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005.
- extrait de l'Article L213-12 du code de l'environnement : « Pour faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, […] la préservation et la gestion des zones humides, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements peuvent s'associer au sein d'un établissement public territorial de bassin »
- Mais un constat s'impose : il y a un manque de prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire en particulier de l'intérêt patrimonial des zones humides (épuration, biodiversité, garantie sécheresse, régulation de l'eau,...). Ceci est en partie du à des inventaires morcelés non adaptés à l'échelle des territoires de l'eau.

EPIDOR s'est donc positionné pour orienter la gestion des zones humides et des cours d'eau, en ayant une approche transversale visant à la fois la biodiversité, l'échelle de bassin de la Dordogne et tous les types de zones humides, de la plus remarquable à la plus banale.

L'étude :

La zone d'étude s'étend sur le bassin versant de la Dordogne à partir de sa source (Puy de Sancy) : ceci englobe 24 000 km².

La méthodologie utilisée se décline en 3 étapes. Elle s'est basée sur une méthode de cartographie des zones à dominante humide du bassin de Seine-Normandie, aussi utilisée par l'EPTB de la Vienne.

Rappel de la définition d'une zone humide :

La loi sur l'eau définit une zone humide comme :

- sujette à l'inondation permanente ou temporaire ;
- OU dont le sol est hydromorphe ;
- ET dont la végétation, si elle est présente, est hygrophile.

Complément à la définition des zones humides suite à la Loi DTR du 23 février 2005 :

- ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques
- OU sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
    - des espèces indicatrices de zones humides
    - des communautés d'espèces végétales caractéristiques de zones humides

En effet, certaines zones humides ne s'expriment plus par la végétation après avoir été perturbées. Mais on peut retrouver des traces d'hydromorphie dans la pédologie du sol.

ETAPE 1 - Établissement d'un masque binaire à partir de référentiels :

- 1 = zones potentiellement humides
- 2 = zones présumées non-humides

Frédéric Moinot (F.M): « Au départ nous faisions ce constat : les zones humides ne représentent qu'une faible proportion du territoire (5 à 15%). Mais elles ne sont pas réparties aléatoirement : leur position dans le paysage est conditionnée par des facteurs bien connus, comme la topographie, le climat, la pédologie, l'hydrologie, etc.

Nous avons ainsi calé notre objectif : ne photo-interpréter que les parties du territoire où la probabilité de trouver des zones humides est élevée, et ignorer à priori les zones où cette probabilité est très faible. »

Le masque binaire a été réalisé en combinant :

- Un jeu de données hydrographiques linéaires, surfaciques, ponctuelles (BD Carthage) : détermination des zones d'influence du réseau hydrographique avec application de zones tampons ;
- Les limites des aires protégées ou connues à caractère humide (ZNIEFF, pSIC, CORINE Land Cover : occupation du sol par images satellites) ;
- L'indice topographique (CTI) : tendance de l'eau à s'accumuler à un endroit donné, selon la pente locale et sa position dans le paysage.

Après ce premier traitement, EPIDOR a obtenu une sélection de 15 % du bassin versant en zones potentiellement humides.

ETAPE 2 - Photo-Interprétation Assistée par Ordinateur (PIAO)

Il a fallu définir une typologie de 7 classes de zones humides : eaux de surfaces / formations forestières humides ou marécageuses / prairies humides / tourbières, landes humides et bas marais acides / roselières, magno-cariçaies et mégaphorbiaies / terres arables / zones urbaines et autres territoires artificialisés / mosaïque d'entités humide < 0.1 ha.

La typologie proposée par I-Mage Consult pour la cartographie des zones à dominante humide du bassin de la Dordogne au 1/25 000e est identique à celle qui a été utilisée pour la région du Limousin et SAGE-Vienne pour des raisons de proximité géographique des territoires étudiés et d'échelles d'interprétation identiques. Ainsi sa compatibilité avec le tronc commun national des inventaires de zones humides est assurée.

ETAPE 3 – Validation sur le terrain

- Détermination de la présence ou non de végétation hygrophile
- Réalisation de sondages pédologiques à la tarière

Les résultats

Le rendu cartographique s'est fait au 1/25000ème.

111 900 ha de zones humides ont été cartographiés dont une majorité de prairies humides, puis de tourbières, landes humides, roselières et mégaphorbiaies.

Les données sont disponibles sur le site internet d'EPIDOR http://www.eptb-dordogne.fr (Actions/Zones humides), en format SIG et pdf.

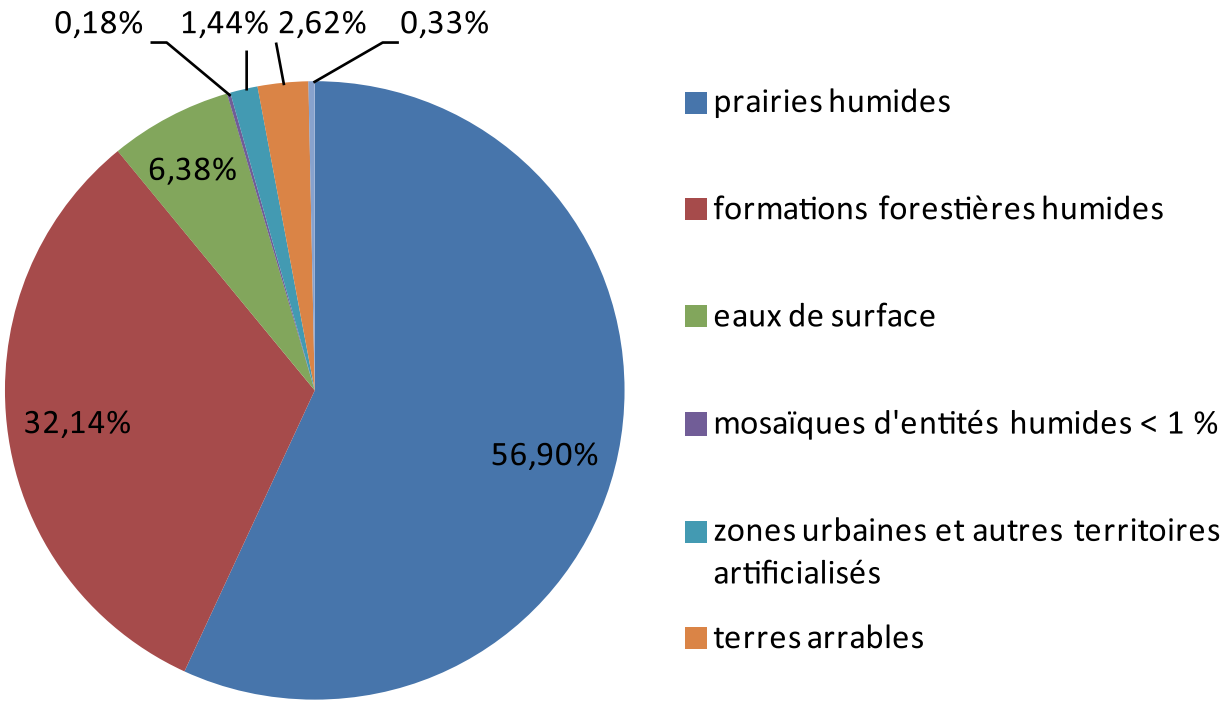

Les suites

L'objectif est de porter à connaissance ce travail pour une prise en compte notamment au niveau des collectivités grâce à :

- cette cartographie des zones à dominantes humides du bassin de la Dordogne,
- un guide à destination des élus envoyé à 1500 communes,
- un zoom sur la commune de la cartographie.

Ce travail doit pouvoir permettre de :

- mieux connaître les zones humides,
- convaincre de leur utilité,
- les protéger, au minimum en ne réalisant pas d'actions irréversibles,
- les restaurer.

Pour cela il est possible de les inscrire dans les documents d'urbanisme selon plusieurs identifications :

- Zones Agricoles
- Nh : zone Naturelle humide avec prescriptions d'urbanisme (interdiction de toute nouvelle construction, interdiction de remblai)
- EBC : Espaces Boisés Classés (utilisé parfois pour les haies bocagères mais peut concerner des boisements de bord de rivière ou d'étangs par exemple)
- Emplacements réservés au titre des espaces verts ou des Espaces Naturels Sensibles
- ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (avec interdiction de plantation de peupliers et de résineux)
- Peuvent servir la stratégie Trames verte et bleue sur un territoire

Échanges avec la salle

La salle : « Avez-vous une idée de la surface de zones humides qui échappe à cette méthode de cartographie ? »

Frédéric Moinot (F.M) : « 95 % des zones humides sont cartographiées. Les 5 % restants sont notamment dus aux zones inférieures ou égales à 25 m² au bord des cours d'eau qui n'ont pas été prises en compte, au traçage des polygones sur ordinateur qui n'est pas toujours exact à 100%. Cela est également dû à l'échelle de l'étude qui permet d'avoir une idée plutôt vague. Il faut donc utiliser la complémentarité des méthodes, puisqu'il ne s'agit pas ici d'une cartographie à l'échelle parcellaire. Des difficultés ont également été rencontrées en sous-bois ou sur des plateaux ayant peu de relief. Par exemple sur le bassin de Brive, il existe des nappes captives qui forment des zones humides sur des sommets. Dans ces cas-là, la méthode ne permet pas de les détecter. Pour arriver à un résultat plus fin, il faut aller sur le terrain. »

La salle : « Est-ce que la documentation fournie aux élus est claire ? »

F.M : « Nous avons eu quelques retours depuis 2007. Certaines communes l'ont utilisée pour leur agenda 21. Parmi les retours, on nous a signalé des petites zones humides qui n'étaient pas dans l'inventaire. C'est positif, car cela montre que certains acteurs s'y sont intéressés. »

PNR des Volcans d'Auvergne : « Il faudrait une amélioration du porté à connaissance. Par exemple ne pourrait-on pas remplacer « cartographie des zones humides» par « alerte sur la possibilité de présence de zones humides ». Nous avons eu des difficultés à expliquer les limites de la méthode. »

F.M : « Le document permet la prise de conscience qu'il y a des zones humides partout, ce qui est un des premiers objectifs de la démarche. »

Intervention de Vincent Mennessier

Technicien environnement à la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne (19)

Vincent Mennessier (V.M) : « La Communauté de Commune de Haute Dordogne est une petite Communauté de Communes de 5000 habitants dont le siège est à Neuvic. Elle possède la compétence environnement, porte un programme de travaux sur les cours d'eau au travers de la cellule opérationnelle rivière.

Un groupe de travail s'occupe de la prise en compte des zones humides dans les cartes communales en ciblant les zones constructibles les plus pertinentes (accessibilité) et en sollicitant la Cellule Opérationnelle Rivière.

Sa mission est notamment de réaliser l'inventaire simplifié des zones humides autour du bourg de la petite commune de Sainte-Marie-Lapanouze, en utilisant des données existantes : la cartographie d'EPIDOR, des données de terrain, le Guide d'identification simplifiée des zones humides du Limousin (DIREN Limousin et CBN massif central, 2009). Pour plus de précisions, il aurait été nécessaire de demander à des organismes spécialisés. 3 grands types de zones humides ont été recensés : prairies humides, mégaphorbiaies et boisements humides. La nature et l'engorgement des sols, ainsi que les espèces présentes sont les critères qui ont été pris en compte pour l'identification des zones humides. Cela a été réalisé en phase avec la période de végétation en mai 2012, et cartographié au niveau cadastral. Une carte des zones humides proposées au classement en « zones non constructibles » a ainsi été proposée à la commune pour les raisons suivantes : la valeur patrimoniale des écosystèmes qu'elles abritent, leur fonctionnalité hydrologique qui contribue au soutien d'étiage des cours d'eau, la nature des sols qui semble peu propice à l'installation de bâtiments ou d'habitations. »

« Par ailleurs, un partenariat est en place entre la Communauté de Communes et le Lycée agricole de Neuvic. La cellule a participé à la mise en place d'équipements en bord de cours d'eau, de points d'abreuvement, d'un entretien des rigoles, d'un suivi sur les ripisylves. »

Remarques de Jean-Michel Teulière : « Ceci est donc expérimental »

Vincent Mennessier (V.M) : « L'idée est d'associer l'aspect environnemental à l'efficacité et au réalisme des actions par rapport au contexte local. »

Intervention de Denis Renou

Maire de Péret-Bel-Air

Péret-Bel-Air est une petite commune de 110 habitants, avec beaucoup de plantations de résineux, située au bord du Plateau de Millevaches et au sein du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNRML). La commune compte beaucoup de personnes âgées, ainsi que 3-4 exploitations agricoles.

On distingue 3 zones humides remarquables sur la commune :

- le site Natura 2000 des tourbières de Bonnefond et Péret-Bel-Air, animé par le PNRML.
- la zone humide du Col de la Blanche (présenté par M. Denis Renou).
- la zone humide près du Ruisseau des Agneaux dont une partie vient d'être restaurée par des étudiants (présenté par M. Sylvain guérin).

Denis Renou (D.R) : « La Tourbière de la Blanche (Péret-Bel-Air) constitue les sources du Ruisseau des Agneaux. Différents milieux tourbeux ont été cartographiés. Une étude a été menée par les BTS de Neuvic pour réaliser une valorisation touristique en 2009-2010. Un sentier d'interprétation accessible aux handicapés a été envisagé. Il prendrait la forme d'une passerelle menant sur la tourbière avec une plate-forme au bout pour observer le milieu. Le point faible est que le site et l'aménagement seraient un peu justes pour y accueillir des groupes. Cependant, le site est un peu perçu comme « le peu de chose » qu'a la commune et de ce fait, elle souhaite fortement le valoriser. Par ailleurs, les alentours comportent des sites intéressants à visiter et le site pourrait y être associé. Il est important d'être bien entouré (CEN, Communauté de Communes, ONF, etc.), afin de mener les projets à termes. »

Jean-Michel Teulière : « Oui, il est important de faire appel à des personnes spécialisées même si le projet est bien avancé. »

D .R : « Cela a apporté de la précision dans la conception du projet et une aide pour trouver un financement subventionné à 80 % maximum. »

Intervention de Sylvain Guérin

Technicien environnement à la Communauté de Communes de Ventadour (19)

Sylvain Guérin (S.G) : « La Communauté de Communes de Ventadour a la compétence « cours d'eau » depuis 2003. Au départ il s'agissait uniquement de gérer les boisements de berges. Mais il a été constaté qu'il était nécessaire de réfléchir au niveau du bassin versant. Cela a abouti à un programme d'action plus large, dont la restauration de 10 ha de milieux tourbeux dans le bassin du ruisseau des Agneaux. Ce projet est une reconquête pastorale sur des parcelles abandonnées. Les propriétaires ont été contactés et ont adhéré au RZH. En 2011, il y avait donc une volonté communale et locale. Une réflexion avait ainsi été naturellement demandée à la Communauté de Communes pour porter le projet. Il faut savoir que 13% du territoire de la Communauté de Communes sont des zones humides. Un programme pluriannuel de gestion et une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permet à la Communauté de Communes d'intervenir chez les privés, ont donc été élaborés. Par ailleurs, sur le bassin versant, le réseau zones humides comptait déjà 3 adhérents. Certains peuvent être intéressés pour mettre des animaux à pâturer sur ces parcelles. Des travaux ont ainsi été prévus sur 3 ans, soit 3 phases de 2012 à 2014. Il a fallu prioriser certaines parcelles selon 2 enjeux : l'eau potable et la baignade, en ayant une approche quantitative et qualitative par rapport à la ressource en eau. Ainsi le bassin du Deirot, auquel appartient le ruisseau des agneaux a été choisi pour mettre en place les premières actions. Celles-ci ont commencé en 2012 par du bûcheronnage qui se poursuivra en 2013 et 2014. Le projet présente aussi un intérêt pédagogique puisque le Lycée forestier de Meymac et le Lycée agricole de Neuvic sont associés au projet par le biais de « chantier-écoles » de 5 classes de plus d'une cinquantaine d'étudiants. Les élèves sont venus couper des arbres dont les résidus seront valorisés en bois énergie. Les travaux consistent en une coupe sélective pour mettre en place une gestion sylvo-pastorale : ouvrir le milieu pour permettre le pâturage extensif en conservant quand même des arbres pour la valorisation sylvicole. La synergie des nombreux acteurs (mairie, agriculteurs, propriétaires privés, CEN, Communauté de communes, financeurs) est une part importante pour la réussite de ce type de projet. »

Intervention de Thierry Letellier

Président de la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux (23)

Thierry Letellier (T.L) : La Communauté de Communes du Plateau de Gentioux s'est investie dans deux projets concernant des zones humides : le Ferme de Lachaud et le sentier de découverte de la tourbière de Négarioux-Malsagne.

En 2008, une exploitation agricole allait être vendue en morceaux. Le conseil communautaire a voté à l'unanimité pour l'acquisition de cette exploitation. S'est présenté un couple de scientifiques dont la femme voulait s'installer en agriculture et l'homme montait un programme de recherche sur les arthropodes et les reptiles sur le plateau. La SAFER a été étonnée de la candidature de la Communauté de communes, mais grâce au soutien de la Région, du Conseil Général, du PNRML (subvention de 20%) et du CEN, la ferme a été attribuée à la Communauté de communes. L'investissement a été important : environ 100 000 €. L'exigence de la Communauté de communes a été que l'installation de l'exploitation soit en labellisation biologique. Un GAEC s'est formé pour exploiter la ferme. Dès le départ, des travaux de bûcheronnage, de clôture ont été faits dans la partie en Natura 2000. Le travail sur cette exploitation est compliqué, car il y a peu de prairies pour faire du foin. La partie scientifique fonctionne bien, beaucoup de visites sont organisées. Le projet de centre de documentation sur l'environnement a pris du retard, car il était peut-être un peu trop ambitieux au départ.

Ce projet a fait réfléchir la Communauté au marché local, à la vente directe. Elle se pose de nouveau la question d'acquérir des parcelles pour des petites structures agricoles sur d'autres produits et réfléchit sur les circuits courts, avec une expérimentation au niveau de l'approvisionnement des écoles. La question se pose par rapport aux produits non présents sur le territoire comme les œufs, la volaille,... Il y a aussi la difficulté de trouver de petites structures permettant de faire installer de jeunes agriculteurs pour des exploitations vivrières, alors qu'on trouve surtout de grosses exploitations en bovins. La recherche porte donc plus sur les parcelles près des bourgs et les terrains non utilisés.

Le second projet concerne le site où se trouvait la dernière exploitation industrielle de tourbe. Celle-ci était utilisée en horticulture. La Communauté de Communes a participé à la création d'un sentier autour de la Tourbière de Négarioux-Malsagne à Peyrelevade. Des sculptures en granite ont été faites par un artisan local. Il a fallu l'accord des propriétaires : les agriculteurs ont été plutôt sensibles mais il y a encore des récalcitrants car la propriété privée est sacrée. »

Échanges avec la salle

La salle : « Comment se passe techniquement l'achat par une Communauté de communes ? »

T.L : « Comme pour un particulier, il faut contacter la SAFER, appeler tous les représentants SAFER pour leur expliquer le projet, appeler la DDT. Il faut faire du lobbying lors de la présentation du projet au comité SAFER, que les membres soient au courant et le soutiennent.

C'est un beau projet qui a motivé les élus. Il s'est fait à un moment où la Communauté de communes avait de l'argent et avec l'aide du PNR (75 000 euros), tout s'est bien passé. »

Leslie Matabon

Technicienne rivière à la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux

Leslie Matabon (L.M) : « Arrivée en 2011 comme technicienne SPANC et rivière, j'ai repris le programme « Sources en action » initié par le PNRML et monté la DIG pour pouvoir intervenir chez des particuliers. En ce moment, j'en suis à la consultation des entreprises et aux rencontres avec les agriculteurs pour lancer ces travaux. Les principaux problèmes sont les franchissements de cours d'eau et l'abreuvement, qui, lorsqu'ils sont mal adaptés, entraînent une érosion des berges, un colmatage du lit des ruisseaux... La mise en place de passerelles, d'abreuvoirs gravitaires, ou encore de descentes aménagées, avec mise en défend du cours d'eau, sont des exemples d'aménagements proposés aux agriculteurs.

Les zones humides représentent 11% du territoire de la Communauté de Communes (contre 3% au niveau national). Lors de ces rencontres, les agriculteurs ont beaucoup de questions sur les zones humides et le CEN est sollicité régulièrement pour y répondre. Il y a eu aussi une réunion publique en 2012 sur le fonctionnement des zones humides, animée par la Communauté de Communes et le CEN. La Communauté de Communes est également en partenariat avec le PNR de Millevaches et la Fédération de Pêche pour la préservation des zones humides et des cours d'eau sur ce territoire. »

Liste des participants

Cette liste n'est pas exhaustive et tient compte des personnes inscrites par internet.

NOM	Prénom	Organisme
Alanore		
Alloncle	François	
Auradou	Fabien	AEAG
Bach	Cédric	Conseil Général Corrèze
Batut-giraud	Nicole	EURL La Cour Biodiversité et Pastoralisme
Bestautte	Véronique	Lycée agricole Neuvic
Bestautte	Emmanuel	DDT Corrèze
Betailloulou	Anne-marie	association La Pierre Fontaine
Boichut	Philippe	PNR Volcans d'Auvergne
Brizard	Yoann	SABV
Burguet	Anna	SABV
Cesco	Adeline	Sancy Artense communauté
Chabrol	Laurent	CBNMC
Chastang	Pierre	commune de st martin la meanne
Chatoux	Jouany	adhérent RZH
Chevilley	Peggy	Communauté de communes de Bourganeuf - Royère de Vassivière
Ciscard	Eric	Mairie ST-Bazile-de-Meyssac
Coincenot	Ludivine	
Compain	Florence	CPIE19
Coq	Boris	
Cordon	Alain	CENL
Corneille	Mathilde	Syndicat Mixte Vienne Gorre
Corrèze environnement		
Costa	Guy	Station Universitaire du Limousin
Coutaud	Pierre	Maire de Peyrelevade
Del Homeau	Jacques	Adhérent CEN
Deroo	Bernard	association La Pierre Fontaine
Didier	Régis	
Djafar	Hakim	CC Villages Midi Corrézien
Droneau	Samuel	CC Villages Midi Corrézien
Duffau	Matthieu	CEN Aquitaine
Dumee	Laurent	ONEMA 19
Esculier	Cristian	
Fabitti	Jean Pierre	
FDSEA 19		
Freyssinet	Gabriel	SIAV
Gabet	Emilie	CPIE DE LA CORREZE
Gaillat	B.	Lycée de Neuvic
Garenne	Cosette	Association la Pierre Fontaine
Gaudefroy	Dominique	le Jardin sauvage
Genevois	Véronique	Lycée agricole Neuvic
Gibeaux	Audrey	AREVA
Giraud	Jean-Yves	
Gisclard	Frédéric	DREAL Limousin
Godel	Claire	ONF
Gorceix	Gilles	Chef du service départemental de la CORREZE
Gounel	Bernard	Président office du tourisme des Gorges de la Haute Dordogne
Gout	Jacqueline	CPIE DE LA CORREZE
Grimonprez	Philippe	Legta Neuvic
Grybos	Malgorzata	Université de Limoges

Guerin	Sylvain	Technicien Rivière CC Ventadour
Hamon	Guillaume	SARL Lucane
Iribarne	Florent	Conseil Général de la Creuse
Jacquot	Evelyne	Conseillière municipale Mairie de St Augustin
Jacquot	Christian	
Jorland	Véronique	LEGTA Neuvic
Lachaud	Bernard	Fédération de pêche de la Corrèze
Laforest	Nathalie	
Lallias	Dany	
Lapeyre	Michèle	
Laprun	Matthias	CIVAM ADAPA
Le Corguille	Lucie	CEN Auvergne
Lefort	Damien	Association l'Arbre et l'Eau - Arboretum Al Gaulhia -
Legrand	david	
Lemesle	Julien	ecole de peche / sivom
Letellier	Thierry	Communauté de communes du Plateau de Gentioux
Leycuris	Violaine	
Magnien	Elise	ONF
Mahe	Marie-Caroline	adhérente RZH
Marnier	Sophie	Comité régional du Tourisme
Matabon	Leslie	Communauté de Communes du Plateau de Gentioux
Mechossie	Claudine	Nature et patrimoine
Mennessier	Vincent	Communauté de communes de la Haute Dordogne
Meyer	Alexis	FRCIVAM Limousin
Migotti	Gérard	Adhérent RZH
Moinot	Frédéric	EPIDOR
Muller	Lucile	PNR Périgord Limousin
Pannetier	Julien	Chambre d'Agriculture de la Corrèze
Petit	Marie-Laure	Lycée de Neuvic
Petit	Robin	
Pomier	Liris	
Puthon	Amélie	Bellelaine
Rabiet	Marion	Université Limoges - GRESE
Renou	Denis	Maire de Pérêt Bel Air
Restoin Evert	Marie Hélène	Radio RCF
Ripault	Stephanie	Mairie Meymac
Rivière	Gérard	
Roux	Mathias	SIAV
Sauvage	Jean-François	Fédération Régionale des Chasseurs
Sicard	Irenee	Ecole de pêche
Soudant	Baptiste	
Soularue	Daniel	
Tartarin	Mylene	Association l'Arbre et l'Eau
Teulière	Jean Michel	France Bleu Limousin - Limousin Nature Environnement
Thurion	Françoise et Julien	
Touzanne	Serge	Lycée de Neuvic
Valade	Bernard	Fédération Régionale des Chasseurs
Valery	Jean-Pierre	membre CA CEN Limousin
Vany	Jérôme	O.N.F
Vassel	Stéphane	CPIE des Pays Creusois
Versanne-Janodet	Laure	LEGTPA Neuvic
Versanne-Janodet		MEP 19
Virolle	Jacques	Adhérent RZH
Vivien	Yannick	ONF

Conclusion de la journée

Erwan Hennequin

« Les échanges ainsi que les thèmes ont été plutôt riches, même s'il faisait un peu froid dans la salle. Merci aux intervenants, même ceux qui n'ont pas pu venir mais qui étaient motivés. Il faudra se revoir aux prochaines rencontres. On attendait environ 50 personnes inscrites pour ces premières rencontres ; il y en a finalement eu le double. Merci aussi pour l'accueil du Lycée de Neuvic et de son équipe enseignante. Et merci enfin à toute l'équipe du CEN. »